



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 24 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mille vingt-trois, Le vingt-quatre du mois de février à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
Date de convocation : 13/02/2023 Date d'affichage : 02/03/2023	Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. Excusés : Ludivine GERARDIN, Alexandre LENOBLE,	
VOTE	Abstention	/
	Contre	/
	Pour	9
Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.		

DELIBERATION 2023-03

Réfection du Chemin parcelle 32

Le chemin qui se situe dans la parcelle 32 n'est plus praticable.

Compte tenu que ce chemin est utilisé pour se rendre aux vannes de gestion des sources, M. le Maire propose d'entreprendre des travaux de réfection de ce chemin.

Après étude des devis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **RETIENT** le devis de l'entreprise EARL DES RACINES, domiciliée à SERMANGE 39 700, devis n°23-02-01 en date du 01/02/2023, pour un montant de 6 165.00€ HT,
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

